

**DELIBERATION N° 99/06-18 - MODIFICATION DU  
TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENT AU GRADE  
D'AGENT D'ENTRETIEN QUALIFIE**

Monsieur REMY, Adjoint au Maire, chargé du personnel, informe l'Assemblée que Madame FERRY Bernadette, actuellement agent d'entretien au 6ème échelon, justifie de plus de 6 ans de services effectifs dans ce grade.

D'autre part, bénéficiant d'un avancement de grade au niveau du C.C.A.S. (établissement où elle effectue le plus d'heures hebdomadaires), la Mairie doit s'aligner sur sa carrière "leader".

Les conditions sont réunies pour prétendre au grade d'agent d'entretien qualifié.

Vu l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire qui s'est réunie le 26 mars 1999,

Sous réserve de l'avis du Comité Technique Paritaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de transformer un poste d'agent d'entretien à temps incomplet (6h hebdomadaire), en poste d'agent d'entretien qualifié à temps non complet (6h hebdomadaire), celui-ci étant disponible depuis un départ en retraite,
- de modifier le tableau des effectifs en ce sens, à compter du 1er Juin 1999,
- de prévoir les crédits nécessaires au budget supplémentaire 1999.